Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 009-220900013-20260330-2026_CP_119-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 30 mars 2026

Présents :

M. Jean-Paul FERRE, M. Alain NAUDY, Mme Marie-France VILAPLANA, Mme Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme Véronique RUMEAU, M. Michel PICHAN, Mme Monique BORDES, M. Marc SANCHEZ, M. Philippe PUJOL, M. Jean-Noël VIGNEAU, Mme Géraldine PONS

Pouvoirs :

Mme Christine TEQUI à M. Jean-Paul FERRE

Délibération N°2026_CP_119

PROGRAMME DE RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ - 1RE RÉPARTITION 2026

Vu l'article L.3211-2 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2024_CD_063 du 28 octobre 2024, qui donne compétence à la Commission Permanente,

Vu la délibération n°603 du 1er juillet 2021, qui désigne les Vice-Présidents de la Commission Permanente,

Considérant que Monsieur Jean-Paul FERRE, 1er Vice-Président, préside la séance en l'absence de Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège,

Considérant que dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration et la valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé (PPRNP) et en relation avec le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France, le Conseil départemental a reçu des demandes d'aide de la part de deux communes et d'un syndicat mixte pour la restauration d'éléments présentant un intérêt architectural vernaculaire et patrimonial :

- NESCUS : restauration des boiseries des fenêtres de l'église. Afin de garantir l'étanchéité de l'édifice et de préserver son patrimoine, la commune (58 habitants) a fait restaurer au début de l'année les vitraux historiés sertis au plomb ; le Conseil départemental a apporté une aide dans le cadre du PPRNP à hauteur de 30 % soit 4 498 € (CP du 6 mai 2024). Aujourd'hui, elle souhaite achever le projet en restaurant les dernières baies anciennes de l'église, dont les ouvrants, dormants et petits bois sont en bois.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 009-220900013-20260330-2026_CP_119-DE

- ALOS : restauration du tableau « Saint Joseph et l'Enfant Jésus ». Depuis plusieurs années, la commune (116 habitants), avec le soutien d'une association de sauvegarde du patrimoine très active, est engagée dans une vaste opération de restauration de l'église paroissiale, qui a beaucoup souffert de l'humidité et de l'absence d'entretien régulier pendant plusieurs années. En parallèle, elle souhaite désormais assurer aussi la conservation de son patrimoine mobilier, en commençant par celle du tableau représentant saint Joseph, qui a été inscrit sur la liste départementale des objets remarquables en 2023.

- SYNDICAT DES MONTAGNES DE MASSAT/LE PORT : tranche 2 de restauration du village pastoral des Goutets. Le site agro-pastoral des Goutets est composé de six hameaux de granges-étables appelés « bourdaous ». Le syndicat a engagé en 2024 un projet de restauration et de valorisation de ce village d'estive, qui a débuté en 2025 par une première tranche portant sur la réfection de cinq orris et d'un mazuc choisis pour leur caractère architectural représentatif du site. Il souhaite réaliser en 2026 une deuxième tranche afin de sauvegarder trois cabanes, deux granges, un mazuc et un enclos.

Vu le rapport de Madame la Présidente,
La Commission Permanente du Conseil Départemental décide :

Article 1 : D'approuver l'attribution d'une aide départementale d'un montant global de 32 134 € en faveur de deux communes et d'un syndicat mixte, dans le cadre de la 1re répartition 2026 du programme de restauration du Petit Patrimoine Rural Non Protégé (PPRNP), conformément au tableau de répartition suivant :

Tableau récapitulatif						
Maître d'ouvrage	**Opération**	**Coût des travaux HT**	**Montant sollicité**	**Taux sollicité**	**Taux proposé par le CD**	**Subvention proposée par le CD**
Restauration d'éléments présentant un intérêt architectural vernaculaire						
NESCUS	Restauration des boiseries des fenêtres	3175 €	952,50 €	30 %	30 %	**952 €**
ALOS	Restauration du tableau « Saint Joseph et l'Enfant Jésus »	3 550 €	1 775 €	50 %	30 %	**1 065 €**
SYNDICAT DES MONTAGNES MASSAT/LE PORT	Restauration du village pastoral de Goutets, tranche 2	125 488 €	30 117,12 €	24 %	24 %	**30 117 €**
TOTAL						**32 134 €**

Article 2 : D'approuver D'approuver le versement de l'aide au moyen des crédits affectés sur le Chapitre 903 - Fonction 312 – Natures 2041582 et 2041481 du budget départemental.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 009-220900013-20260330-2026_CP_119-DE

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme



Christine TEQUI
Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
31 mars 2026